



Offre d'emploi **Médecin coordonnateur EHPAD PAIMBOEUF et** **EHPAD de SAINT-PERE**

Médecin coordonnateur– EHPAD de Paimboeuf (98 résidents) et EHPAD de Saint-Père (40 résidents)

Statut : Praticien contractuel (temps partiel) – quotité actuelle 60 %

1. Contexte et positionnement du poste

L'Hôpital intercommunal du Pays de Retz (HIPR) est un établissement public de santé de proximité, labellisé « hôpital de proximité » depuis le décret et l'ordonnance du 12 mai 2021. Membre du groupement hospitalier de territoire Loire-Atlantique 44, il dispose aujourd'hui de 461 lits et places et emploie plus de 480 professionnels.

L'HIPR s'appuie sur un site sanitaire situé à Pornic (La Chaussée) offrant 30 lits de médecine et 56 lits de soins médicaux et de réadaptation (SMR) polyvalent et gériatrique. Il gère également quatre EHPAD répartis sur différentes communes : la résidence L'Ancre de Jade (87 places d'EHPAD et 28 lits de soins de longue durée), la résidence de la Baie (126 places dont 14 en unité d'hébergement renforcé et 14 en pôle d'activités et de soins adaptés), la résidence Mer Estuaire (98 places) et la résidence Les Hortensias (40 places).

Pour répondre aux besoins de la population, l'HIPR propose des consultations spécialisées (mémoire, rhumatologie, urologie, gynécologie, etc.), héberge un centre d'accueil et de permanence des soins (CAPS) en collaboration avec des médecins libéraux et intervient à domicile grâce à l'EAAR et au Centre de ressources territorial (CRT).

Le poste proposé concerne l'EHPAD situé sur la commune de Paimboeuf et l'EHPAD situé sur la commune de Saint-Père. L'EHPAD de Paimboeuf accueille 98 résidents. L'EHPAD de Saint-Père accueille 40 résidents.

Le médecin coordonnateur exerce en lien étroit avec la direction, les cadres, l'équipe soignante, les médecins traitants et les partenaires du territoire.

Les missions s'exercent conformément au cadre réglementaire des EHPAD et à la définition des missions du médecin coordonnateur.

2. Présentation générale du poste

Garantir la qualité, la sécurité et la coordination de la prise en charge médicale des résidents, en structurant le projet de soins, en animant la coordination gériatrique, et en fluidifiant le parcours de santé avec les acteurs de ville et les établissements de santé du territoire.

3. Quotité et organisation de travail

Quotité : 60 % (praticien contractuel à temps partiel), avec répartition entre les deux EHPAD selon l'activité.

Il est également envisageable de postuler sur un seul EHPAD : dans cette hypothèse, la quotité de temps de travail serait de 40 % en cas de candidature sur Paimboeuf et de 20 % en cas de candidature sur Saint-Père.

4. Missions principales

- Élabore le projet général de soins et un programme de prévention, coordonne et évalue leur mise en œuvre ;

- Donne un avis sur les admissions (compatibilité état de santé / capacités de soins) ;
- Évalue/valide la dépendance et les besoins en soins ;
- Veille aux bonnes pratiques gériatriques et à la qualité des soins, y compris en situation sanitaire exceptionnelle ;
- Coordonne l'évaluation gériatrique (à l'entrée puis autant que de besoin) et transmet ses conclusions au médecin traitant/désigné ;
- Contribue à l'adaptation gériatrique des prescriptions (médicaments, dispositifs, prestations) ;
- Contribue à la politique de formation et à l'information des professionnels ;
- Participe à l'identification et à la prévention des risques de santé publique ;
- Peut réaliser des prescriptions médicales dans les cas prévus (urgence/risques vitaux, risques exceptionnels, absence d'intervention possible du médecin traitant), avec information du médecin traitant ;
- Contribue aux mesures particulières relatives à l'accompagnement (annexe au contrat de séjour).

5. Profil recherché

Diplômes/qualification

Le médecin coordonnateur doit être titulaire d'un DES/DESC de gériatrie, capacité de gérontologie, DU de médecin coordonnateur en EHPAD, diplôme interuniversitaire national de médecine de la personne âgée, ou à défaut attestation de formation continue selon le cadre prévu.

Compétences techniques et transversales

- Compétence gériatrique et appétence pour la coordination et le pilotage ;
- Maîtrise des enjeux de qualité/sécurité des soins en médico-social ;
- Capacité à fédérer (approche territoriale, travail avec médecins traitants, équipes pluridisciplinaires) ;
- Sens de la méthode (protocolisation, audit, indicateurs) ;
- Posture de conseil, pédagogie, gestion des situations complexes.

6. Modalités de recrutement

Recrutement sur la base du statut de praticien contractuel dans les conditions fixées par le code de la santé publique

Prise de poste : dès que possible.

7. Atouts du territoire

Le poste s'inscrit dans un cadre de vie recherché : littoral, environnement naturel, activités de plein air, vie culturelle et associative, marchés et commerces à l'année. Le bassin de Pornic bénéficie d'une attractivité résidentielle forte, avec un accès facilité aux grands pôles (notamment Nantes et Saint-Nazaire) tout en conservant un rythme de vie côtier. L'exercice inter-EHPAD permet par ailleurs une pratique diversifiée, centrée sur la gériatrie, la coordination et le travail partenarial sur un territoire dynamique.

8. Modalités de candidature

Candidature à adresser à Mme Lucie BÉCHEREL - Directrice des affaires ressources humaines et des affaires médicales – direction@hipr44.fr